

FLASH MUNICIPAL

Les dernières actualités blacéennes

RETRO

COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

En hommage à la mémoire des combattants et des victimes de cette guerre, le Maire a déposé une belle composition et 2 arbustes au pied du Monument aux Morts, en compagnie d'un adjoint, de 2 anciens combattants et d'une douzaine de pompiers et JSP.

En raison de la situation sanitaire, cette cérémonie s'est déroulée sans rassemblement, ni manifestation publique.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

C'est sous un ciel couvert que les pompiers ont défilé au rythme des musiciens de la fanfare La Salésienne en direction du Monument aux Morts (remis à neuf dernièrement à l'occasion de son centième anniversaire). M. le maire, accompagné d'élus et de membres de l'association des anciens combattants, a déposé un lilas des Indes et honoré la mémoire des victimes de tous les conflits à travers les époques.

Que cela fait plaisir de revivre une cérémonie en public et de se retrouver autour d'un vin d'honneur.

SITE INTERNET

MISE À JOUR EN COURS

Vous êtes professionnels (artisan, viticulteur, nourrice, propriétaire de gîtes ou chambres d'hôtes, ...), une association et souhaitez une visibilité sur le site de la mairie ? Envoyez-nous toutes les informations par mail à l'adresse communicationmairieblace@gmail.com

EDITO DU MAIRE

Madame, Monsieur,
Blacéennes, Blacéens,

L'arrivée de l'été marquera-t-elle le bout du tunnel que nous attendons depuis plus d'un an maintenant ?

Si ce n'est pas encore certain, déjà l'éclaircie s'annonce, et on veut y croire ! Précautions et vaccinations restent toutefois d'actualité, car il faut en passer par là pour se débarrasser enfin du virus qui n'a cessé de polluer nos vies...

Mais les sourires reviennent : magasins, terrasses, cafés, restaurants, spectacles, animations et rencontres sont là !

Vous trouverez dans ce flash de nombreuses informations sur notre commune, des actualités, quelques exemples du travail accompli ces derniers mois. N'hésitez pas à prendre connaissance du bilan depuis le début du mandat, malgré les nombreux avatars, sur le site de la mairie.

C'est avec ces encourageantes perspectives que je vous souhaite un bel été, en prenant soin de vous.

Bonne lecture!

Fabrice LONGEFAY

NOUVEAUTÉS !!!!

Retrouver des compléments d'informations relatifs à certains articles sur le site de la mairie grâce aux QR Code.

Mais qu'est ce qu'un QR Code ? Composés de petits carrés ressemblant à une image pixelisée, ils sont lisibles via smartphone. Une fois scanné, le code renvoie directement vers des informations (par exemple un article, un document, une vidéo).

Mode d'emploi :

1. Téléchargez une application qui permet de déchiffrer le visuel. Faites votre marché sur Apple Store ou le Play Store. (Chercher QR Code Scanner)
2. Ouvrez l'application et placez votre smartphone bien en face du code afin de le scanner.
3. Vous n'avez plus qu'à cliquer sur le lien en question. Selon l'application, la page s'ouvre automatiquement.



MAIRIE DE BLACE

36 Rue Adolphe Valette 69460 BLACE

Tél : 04 74 67 53 95 - Mail : mairie.blace@wanadoo.fr

www.mairie-blace.fr



Suivez toute l'actualité de Blacé sur PanneauPocket et Facebook

UN RALENTISSEUR DEVANT L'ÉCOLE MATERNELLE

Depuis 3 mois, la circulation est ralentie aux abords de l'école maternelle.

Accompagnée de la création du parking de l'école, la conception d'un plateau ralentisseur sur la RD19A a permis une meilleure sécurité pour les piétons (parents, élèves ou riverains) de ce quartier situé à l'entrée Nord de notre centre bourg.

UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Les agents techniques ont été récemment dotés d'un véhicule utilitaire léger (Berlingo) acheté d'occasion. Il est blanc et bien balisé. Vous le verrez sans doute le long des routes et chemins de la commune. Une remorque nouvellement acquise permet de transporter la tondeuse autoportée sur les lieux de tonte (stade, école, etc.).

LES NOMINATIONS DEPUIS LE DERNIER FLASH

- Prise de poste de Patrick Lhorisson en tant qu'adjoint à l'Aménagement du Territoire et Vie économique, accompagné de Magali Legros et Jocelyne Orton en tant que conseillères déléguées.

Cette équipe s'occupe notamment des dossiers d'urbanisme et des travaux de voirie. On a entendu dire qu'ils ne s'ennuyaient pas !

- Nous avons accueilli le 25 mai dernier Nelly Varagnat au secrétariat général de notre mairie. Elle a entre autres pour mission d'organiser les services de la commune, d'élaborer le budget et de gérer les ressources humaines de la mairie.

DISTRIBUTION DES DICTIONNAIRES AUX CM2

Comme chaque année, la Mairie de Blacé a offert des dictionnaires aux CM2 de l'école élémentaire qui partent pour le collège à la rentrée prochaine.

C'est avec fierté que Charlotte Socié, adjointe aux affaires scolaires, leur a remis ce cadeau le jeudi 1er juillet, et qui nous l'espérons, les aidera dans leurs apprentissages futurs.

Bonne route à nos élèves !

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION, D'AMÉNAGEMENT, D'AGRANDISSEMENT

Plusieurs questions à se poser :

1 – Mon projet est-il réalisable ?

Plusieurs règles régissent les constructions et l'aménagement du territoire : le code de la construction et de l'habitation, le code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme (PLU), le plan de prévention des risques, etc... Chaque terrain est rattaché à un secteur et selon le zonage, les constructions et/ou aménagements peuvent être autorisés, limités, voire interdits.

Avant tout projet, nous vous conseillons de vous renseigner en mairie ou auprès des services de la CAVBS.

2 – Dois-je demander une autorisation ?

- J'ai un projet de clôture, de piscine de moins de 10 m², d'un abri (jardin, pool house, etc.) de moins de 5 m² : je ne suis pas soumis à une autorisation d'urbanisme, mais je dois respecter le règlement du PLU en vigueur sur la commune (disponible sur le site internet de la mairie). Il faut notamment respecter les règles de hauteur de clôture, de couleur, de type de matériaux, et d'implantation par rapport aux limites séparatives avec vos voisins.
- Je souhaite transformer mon garage en pièce habitable, construire un abri (Carport, Poolhouse, cabane de jardin, véranda, pergola, etc...) de plus de 5 m² et de moins de 20 m², modifier ma façade (crépi, ouverture, etc.), diviser ma parcelle, mettre ou changer mon portail, faire un apport de terre sur mon terrain : je dois déposer une déclaration préalable de travaux (DP) à la mairie contre récépissé ou l'envoyer en recommandé.
- Je souhaite réhabiliter un local (entrepôt, cuvage, etc...), réaliser une construction de 20 m² ou plus : je dois déposer un permis de construire (PC) à la mairie contre récépissé ou l'envoyer en recommandé.

3 – Que se passe-t-il après le dépôt de ma demande ?

- La mairie dispose d'un délai d'un mois pour une DP et de deux mois pour un PC afin d'instruire votre demande. Durant ce délai, elle peut vous demander des pièces complémentaires. A l'issue, vous recevez un avis qui accepte ou refuse votre demande. En cas de demande complémentaire ou si vous êtes à proximité de zones classées, le délai peut être prolongé d'un mois (voir plus dans certains cas). Les DP sont instruites par les services de la mairie et les PC par la CAVBS.
- Ma demande est acceptée : je dois afficher l'arrêté sur le terrain avant le démarrage des travaux et durant toute la durée des travaux. Les tiers disposent alors de deux mois pour une DP et de trois mois pour un PC pour faire un recours justifié auprès de la mairie.
- Avant de démarrer les travaux je me renseigne auprès de la mairie pour savoir si un recours a été déposé.
- J'ai un problème après l'acceptation de ma demande et je ne peux pas démarrer les travaux immédiatement : l'autorisation délivrée par la mairie est valable trois ans, renouvelable deux fois un an.

4 – Que dois-je faire après la réalisation des travaux ?

- En cas de DP ou de PC, à la fin des travaux je dépose une déclaration d'achèvement de travaux (DAACT) à la mairie.
- La commission d'urbanisme effectue une visite de contrôle dans les trois mois du dépôt de la DAACT. En cas de non-conformité, la mairie peut refuser les travaux et engager une action.

MATINÉE FLEURISSEMENT

Quelques blacéennes et blacéens se sont retrouvés le mercredi 19 mai pour une matinée fleurissement autour de Nicolas Rosa et Cyril Rosello, nos 2 employés municipaux. Ces derniers avaient préparé à l'avance jardinières et massifs à fleurir. Les plantations se sont faites rapidement sous le soleil et dans la bonne humeur. Nous avons terminé la matinée par une opération désherbage dans le centre bourg et les bénévoles, ravis de ce moment, ont proposé de revenir. N'hésitez pas à vous manifester en mairie pour nous rejoindre et participer à une prochaine matinée entretien des jardinières / désherbage.

QUELQUES CHIFFRES SUR LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Départementales: la liste LR portée par M. Michel Thien et Mme Sylvie Epinat a réalisé 51,03% des votes (contre 51,38% des votes sur l'ensemble du canton de Gleizé).

Régionales: la liste conduite par M. Laurent Wauquiez l'emporte avec 62,44% des votes (contre 55,20% sur l'ensemble de la région).

Taux de participation : Proche de 34% lors des 2 scrutins.

FORUM DES ASSOCIATIONS

C'est un forum des associations nouvelle formule qui a été proposé cette année le samedi 19 juin autour de la salle des fêtes.

Petits et grands pouvaient s'essayer au tirs au but, aux boules lyonnaises, admirer les réalisations des activités culturelles de l'UDJ, s'inscrire au tennis, à l'école de musique, au centre de loisirs, découvrir la fanfare La Salésienne ou tenter de gagner un panier garni proposé par le Sou des écoles.

Nous espérons proposer une version 2022 plus festive et sans limitation sanitaire.

L'AIRE AÉRÉE, C'EST QUOI?

C'est une association agissant dans le Beaujolais auprès des personnes de plus de 62 ans pour favoriser le lien social en milieu rural. 2 fois par mois, elle propose des ateliers dans son bus itinérant (ateliers cognitifs, numériques, pratiques et cafés partagés). Un passage à Blacé est prévu en juillet, le bus stationnera devant l'ancien local des pompiers. N'hésitez pas à contacter Nadia Guignier au 06 83 34 49 58 ou contact@laireaeree.org pour plus de renseignements.

En plus, la 1ère visite est offerte !

LES FRELONS ASIATIQUES

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, la commune a investi dans des bacs de capture. Ces bacs permettent de piéger de manière sélective et écologique (pas d'utilisation de produits de synthèse) les frelons asiatiques : les trous dans les cônes d'entrée sont assez gros pour laisser s'échapper les insectes de petites tailles et pas assez hauts pour laisser entrer les frelons européens.

Seuls les frelons asiatiques peuvent rentrer par un orifice au bout du cône et ne peuvent ressortir grâce à un feuillet anti retour.

A ce jour, seul un nid a été identifié et éradiqué sur les hauteurs du village. Grâce aux pièges installés dans le centre bourg et sur le territoire, nous allons pouvoir mieux connaître l'implantation du frelon asiatique dans la commune et lutter contre sa prolifération en tentant de piéger les femelles fondatrices en automne et au printemps.

A noter que cette démarche s'inscrit dans une démarche globale avec les villages aux alentours pour proposer un maillage de pièges suffisant et efficace.

Pour en savoir plus sur les bacs de capture, rendez-vous sur www.jabeprode.fr



RETOUR SUR L'ENQUÊTE COMMUNICATION

Tout comme pour le questionnaire sur les VAE (Vélo à Assistance Electrique) vous avez été nombreux à nous faire part de votre avis : 4 questionnaires ont été retournés en mairie et 109 complétés en ligne. [Les résultats de ce questionnaire sont consultables en détail sur le site de la mairie.](#)

- Quasi 100% des répondants consultent PanneauPocket et un peu plus de 50% le Facebook de la mairie. Ces médias qui complètent les informations disponibles sur le site de la mairie vous conviennent à plus de 90%. Toutefois nous avons noté que le format papier est également apprécié.
- Nombre d'entre vous souhaitent plus d'informations sur la vie communale, les événements, les travaux, nos nombreuses associations.

Nous avons d'ores et déjà réagi afin de répondre à vos besoins. Les événements de la commune, les travaux, les informations des diverses associations sont publiés sur PanneauPocket.

Un PanneauPocket dédié aux écoles a récemment vu le jour, pensez à vous le mettre en favori également.



DISTRIBUTION DES COLIS DU CCAS

Chaque année, les blacéens de plus de 75 ans inscrits sur les listes électorales reçoivent une boîte de chocolats offerte par le CCAS à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Compte tenu du contexte sanitaire de fin 2020, nous avons reporté cette action et c'est début juin que nous avons distribué non pas des chocolats mais des colis garnis plus adaptés à la saison.

Les changements de date et de produits ont été appréciés. C'est avec grand plaisir qu'élus, membres du CCAS et bénévoles ont partagé un moment avec nos anciens.

LES TRAVAUX IMMINENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Lorsque des panneaux sont placés sur la route ou lorsque vous voyez des entreprises s'affairer autour d'un bâtiment, vous vous demandez ce qu'il se passe.

Voici quelques-uns des travaux que vous allez voir fleurir dans les jours ou les semaines qui viennent, tout cela, bien sûr, pour améliorer votre environnement de vie.

- Le toit de l'école maternelle va être entièrement refait durant les vacances d'été.
- Les rambardes, portails, barrières de l'ensemble scolaire (restaurant et école maternelle) vont être installés durant l'été.
- Les portails du cimetière ont été repeints, de même les volets et portes de la mairie. Une équipe de peintres va continuer à remettre à neuf les portes et autres volets durant les mois qui viennent. Au menu : les éléments en bois dans la cour de récréation de l'école maternelle, les volets de l'école maternelle, une salle de classe maternelle ainsi que le couloir, la porte de l'église, les éléments du « city stade », etc.
- Après le parvis de la Mairie qui vient d'être modifié, la rampe d'accès à l'entrée de la Mairie va être dallée.
- A l'automne, des caves urnes seront installées et le dallage du cimetière sera finalisé.

Nous vous remercions de votre compréhension pour les gênes occasionnées par ces travaux qui ne seront que passagères.

Après ce point sur les travaux à venir, retrouvez sur le site de la mairie toutes les réalisations depuis le début du mandat, commission par commission.



CONCOURS PHOTO

La municipalité organise son 1er concours de photographies numériques sur le thème "Découvrons Blacé à travers votre regard". La commission communication, événementielle de la Mairie de Blacé, choisira la photo la plus belle et la plus représentative pour faire la couverture du prochain bulletin municipal de la commune.

Conditions générales de participation :

Chaque personne souhaitant participer à ce concours peut nous envoyer par mail à l'adresse communicationmairieblace@gmail.com une ou plusieurs photos de Blacé (paysage, architecture ou autre), en noir et blanc ou couleur, au format JPEG et en haute définition. Ces photos doivent être récentes (moins d'1 an) et prises sur le territoire de la commune de Blacé.

Cloture de l'envoi des photos le 30 septembre 2021.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur la photo.

Les participants s'engagent à céder gracieusement leurs clichés ainsi que les droits de leurs œuvres à la commune pour la constitution de sa photothèque et son utilisation pour ses supports de communication. Ils autorisent par avance la commune de Blacé à publier leur nom et photographie sur le site <https://mairie-blace.fr>, dans le bulletin municipal ou tout autre support de communication.

AGENDA CULTUREL



Samedi 18 septembre

Spectacle théâtral "Premier Adieu"
Lieu à confirmer

Mercredi 29 septembre

Journée découverte de l'Impression 3D
Mairie - Salle des mariages

Mercredi 3 novembre

Spectacle Bout'de ficelle
Salle des fêtes



MAIRIE DE BLACÉ
36 Rue Adolphe Valette
69460 BLACÉ

Tél : 04 74 67 53 95

Fax : 04 74 60 50 38

mairie.blace@wanadoo.fr

Horaires d'ouvertures

Du lundi au vendredi
9h à 12h et de 16h à 18h fermée le mercredi
après-midi

M. le Maire, Fabrice Longefay
reçoit sur rendez-vous.

Commission Communication

Président Fabrice Longefay
Vice-Présidente Laura Brunel

Membres

Charlotte Socié, Emeric Forestier, Antoine Galland, Sandrine Ballu, Patrick Lhorisson

Correspondants Presse

Le Progrès

Delphine Roger : 06 75 87 48 57
Delphine_roger@yahoo.fr

Le Patriote

Philippe Calleeuw : 06 83 32 07 81
pcalleeuw.lepatriote@orange.fr